

MÉTHODE DE TRAVAIL

Cette analyse statistique succincte porte sur la répartition des dépenses, par espèce cible, type d'opération, période, opérateur et financeur. Les données brutes sont issues d'un questionnaire envoyé à 52 acteurs impliqués dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, acteurs constitués des services de l'Etat, Département, Région, communes, établissements publics, organismes de recherche, fédérations socio-professionnelles, bailleurs sociaux et associations. Les chiffres qui résultent de cette étude sont donc des montants minimum, non exhaustifs, qui ne révèlent qu'une part des coûts réels.

Au total 32 organismes intervenant sur le territoire de la Guadeloupe ont répondu, dont 18 ont effectivement engagé des dépenses pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Une première analyse rapide des résultats a montré qu'il y avait à peu près le même nombre d'acteurs que d'espèces cibles pour lesquelles une action de lutte a été financée : 21 espèces pour 18 opérateurs. A cela s'ajoute le fait qu'à part pour quelques programmes de long terme (Psylle, moustique tigre et poisson lion qui combine suivi, lutte et prévention) un seul type activité est souvent mis en œuvre pour chaque programme visant une espèce. Cela signifie que les différentes variables de l'analyse (opérateurs, espèces, zones d'intervention, types d'opération, sources de financement) sont plutôt dépendantes entre elles.



Plus d'infos sur <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/>
Rubrique Les Espèces Exotiques Envahissantes



Étude sur les dépenses engagées dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes de 2009 à 2014
Combien coûte l'introduction d'espèces exotiques en Guadeloupe ?

Les impacts actuels 1:

Utilisation accrue de pesticides, contrôle plus coûteux des nuisibles ou ravageurs des cultures, pathogènes introduits, moins d'opportunité de valorisation directe (pharmacie) ou indirecte (tourisme) des ressources naturelles, transmission de virus, extinction d'espèces autochtones menacées en milieu insulaire, appauvrissement de la variété d'espèces sur le territoire d'introduction déséquilibre des écosystèmes et impact sur les services éco-systémiques...

Soit un coût d'au moins 3,6 Millions d'euros sur la période étudiée pour lutter contre ces impacts en Guadeloupe.

« Espèce exotique envahissante » espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle, volontairement ou accidentellement, dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

LES COÛTS PAR OPÉRATIONS

Concernant l'analyse des coûts par type d'opération, l'aspect le plus important est encore le déséquilibre dans l'affectation des fonds. La recherche représente ainsi 45% du total des fonds, et ne concerne que les méthodes de lutte contre des espèces déjà bien présentes. De plus 95% des fonds de recherche sont dédiés au secteur agriculture et élevage. Alors que sur la même période **seulement 1% des dépenses a visé la prévention et 12% la lutte. Or c'est aux premiers stades, c'est-à-dire à travers la prévention des introductions dans le milieu naturel ainsi que les opérations de détection précoce et réponse rapide qu'il est techniquement possible d'éradiquer une espèce et que l'efficacité coût/bénéfices est la meilleure.**

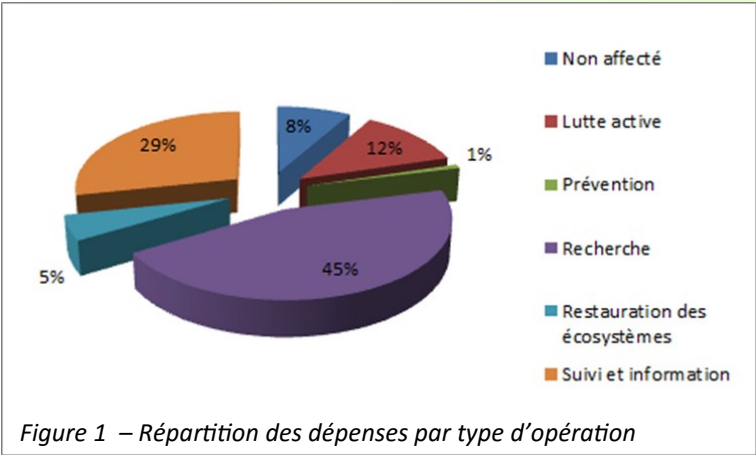


Figure 1 – Répartition des dépenses par type d'opération



1 Soubeyran Y. (2008) Espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer – État des lieux et recommandations. Collection Planète Nature. Comité français de l'UICN, Paris, France.

DE QUELLES ESPÈCES PARLE-T-ON?

Sur la période considérée, les opérations représentent un **budget de plus de 3,6 millions d’euros**. La répartition de ce budget apparait très hétérogène d’une espèce à l’autre. En effet la moyenne des financements par espèce est de 164 k€ alors que la médiane est de 62k€. Cela signifie que la moyenne n’est pas représentative des dépenses réelles. Il y a beaucoup de faibles dépenses et quelques autres très importantes. Ainsi si l’on raisonne par tranche de 20k€ alors le mode, c’est-à-dire la tranche les plus représentée est la plus basse entre 0 et 20k€. 6 programmes d’action sont situés dans cette fourchette.

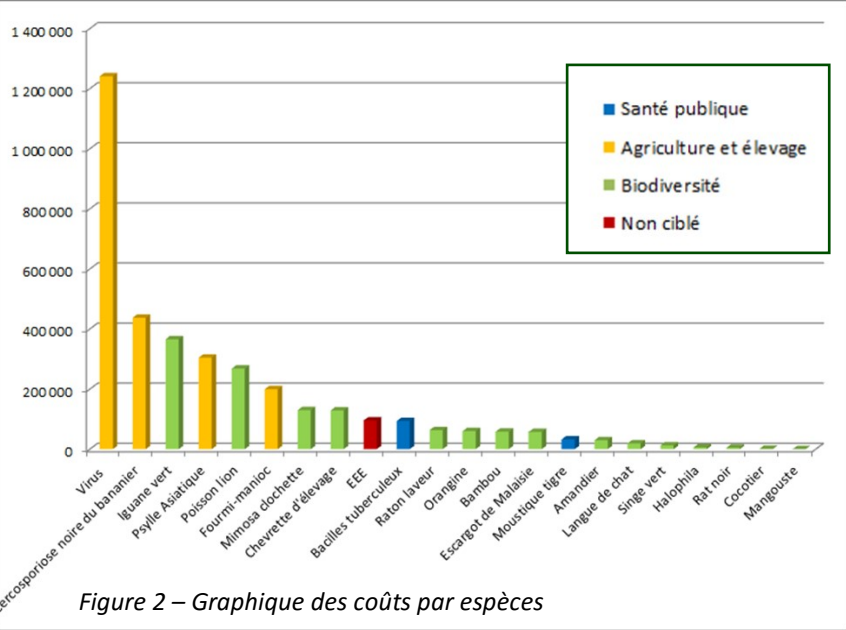


Figure 2 – Graphique des coûts par espèces

La figure 2 montre ainsi que les 10 programmes les moins couteux ne représentent en cumulé que 220 k€. A l’inverse, le programme le plus onéreux dépasse le million d’euros, représentant le tiers des dépenses totales toutes espèces confondues. Il s’agit des interventions sur les épizooties virales qui touchent donc directement un secteur économique : l’élevage.

LES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS

En différenciant l’agriculture/élevage (en jaune), la biodiversité (en vert), la santé (en bleu) et les actions non ciblées (en rouge), un fort déséquilibre apparait en faveur de secteurs économiques. **C’est à l’agriculture au sens large que les EEE coûtent le plus à travers la lutte contre les épizooties, les parasites du bananier, la fourmi manioc et le psylle : elles représentent plus de 60% des dépenses** (figure 3) contre un tiers pour la biodiversité et 3% pour la santé publique et la lutte vectorielle contre les arboviroses. La question de ce déséquilibre, qui reflète aujourd’hui une corrélation directe entre économie du secteur impacté et effort, doit être posée.

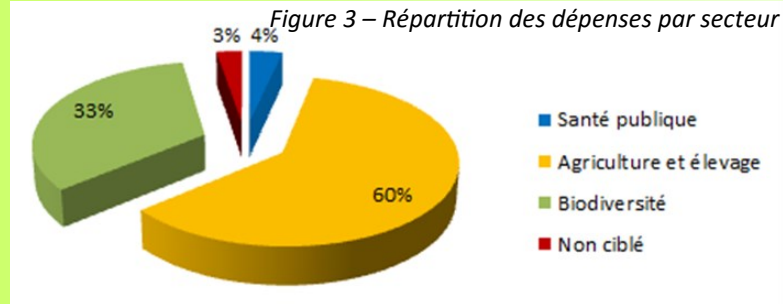


Figure 3 – Répartition des dépenses par secteur

La fourmi-manioc est en expansion constante et cause des ravages aux cultures



Le Poisson lion entraine un appauvrissement de la biodiversité marine dans les habitats très divers auxquels il peut s'adapter



Copyright Pierre GUEZENNEC

ANALYSE DES COÛTS PAR ORGANISMES

Le plus gros financeur est l’Union Européenne via le fond FEDER. Ce financement FEDER a permis la mise en place d’un laboratoire afin de soutenir la recherche à l’échelle régionale sur les épizooties virales.

Outre ce financement FEDER, la principale source de financement provient de l’Etat (DEAL, police de l’environnement, ONF) puis d’organismes locaux (FREDON, Office de l’Eau, Conseil Régional, Conseil Départemental) et enfin d’organismes de recherche (CIRAD, INRA).

Les coûts pèsent surtout sur les budgets publics au détriment d’autres investissements potentiels !

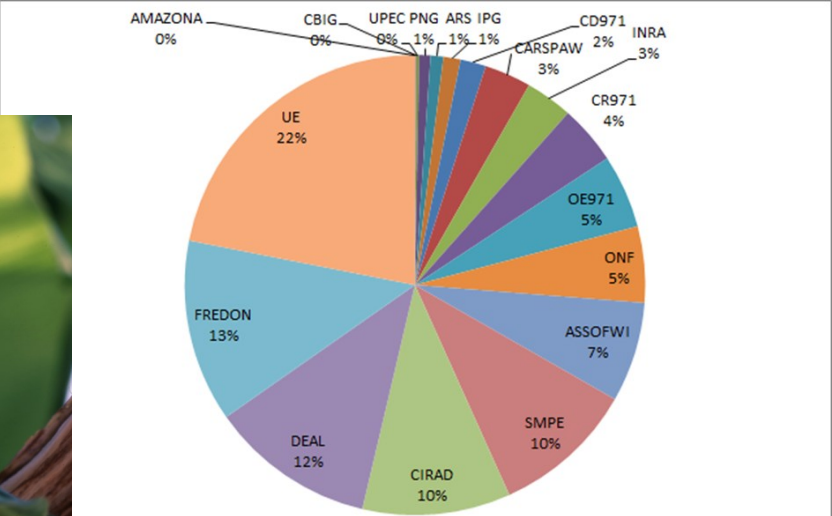


Figure 4 – Répartition des dépenses par organisme financeur

EVOLUTION DES DÉPENSES

La tendance générale des dépenses liées à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est à la hausse, mis à part l’effet « pépité » du labo de recherche sur les épizooties virales en 2012. **Un règlement européen de 2014 impose aux Etats membres de créer, ou renforcer, leur dispositif de lutte contre les introductions d’EEE sur leur territoire d’ici 2017.**

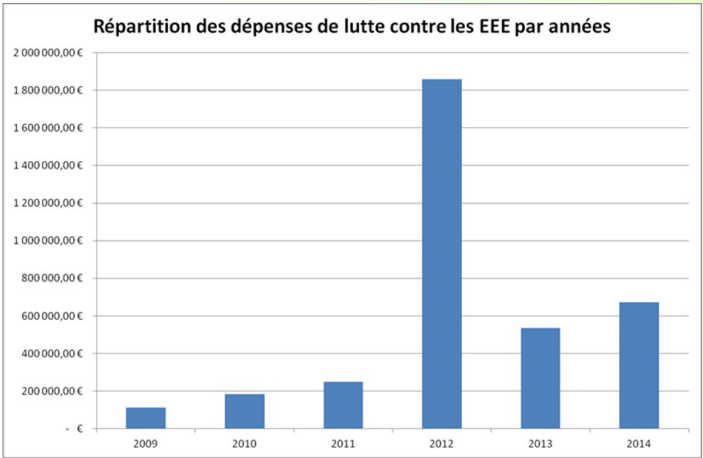


Figure 5 – Répartition des dépenses par année



L'Iguane commun a accéléré la dynamique de recul des populations d'Iguanes endémiques des petites Antilles

